

AAER INC.

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Nom et adresse de la société

AAER inc. (« **AAER** »)
80, boul. de l'Aéroport
Bromont (Québec) J2L 1S9

2. Date du changement important

Le 29 décembre 2009.

3. Communiqué de presse

Un communiqué de presse décrivant le changement important a été publié par AAER le 30 décembre 2009. Une copie de ce communiqué est jointe à l'annexe "A" des présentes.

4. Résumé du changement important

AAER a déposé un prospectus provisoire auprès des autorités en matière de valeurs mobilières des provinces de Québec, d'Ontario, d'Alberta et de Colombie-Britannique relativement au placement d'unités d'AAER pour un produit brut pour AAER d'un minimum de 5 000 000 \$ CA et d'un maximum de 6 500 000 \$ CA (le « **Placement** »). Le Placement consiste en un placement pour compte effectué par Canaccord Adams. Le Prospectus vise également le placement d'unités d'AAER (les « **Unités de paiement** ») qui seront émises à certains fournisseurs et autres partenaires d'affaires d'AAER en paiement des produits et services reçus (le « **Placement d'actions en règlement d'une dette** »).

5. Description circonstanciée du changement important

Pour une description complète du changement important, veuillez vous référer au communiqué de presse joint à l'annexe « A » des présentes.

6. Application des paragraphes 2 et 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

7. Information omise

Aucune.

8. Membre de la haute direction

Pour plus d'information, veuillez contacter M. Dave Gagnon, président et chef de la direction d'AAER au (450) 534-5155.

9. Date de la déclaration

Le 4 janvier 2010.

ANNEXE A

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DATÉ DU 30 DÉCEMBRE 2009



DISTRIBUER IMMÉDIATEMENT
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AAER ANNONCE LE DÉPÔT D'UN PROSPECTUS PROVISOIRE

*- NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI
DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS -*

Bromont, (Québec), le 30 décembre 2009 – AAER inc. (TSX-V: AAE) (« **AAER** » ou la « **Société** »), le seul fabricant d'origine canadien d'éoliennes de 1 mégawatt (« MW ») et plus, a le plaisir d'annoncer l'obtention du visa à l'égard de son prospectus simplifié provisoire daté du 29 décembre 2009 (le « **Prospectus** ») déposé auprès des autorités en matière de valeurs mobilières des provinces de Québec, d'Ontario, d'Alberta et de Colombie-Britannique relativement au placement d'unités (les « **Unités** ») d'AAER pour un produit brut pour AAER d'un minimum de 5 000 000 \$ CA et d'un maximum de 6 500 000 \$ CA (le « **Placement** »). Le Placement consiste en un placement pour compte effectué par Canaccord Adams (le « **Placeur pour compte** »).

Le Prospectus vise également le placement d'unités d'AAER (les « **Unités de paiement** ») qui seront émises à certains fournisseurs et autres partenaires d'affaires d'AAER en paiement des produits et services reçus (le « **Placement d'actions en règlement d'une dette** »). Le prix auquel les Unités de paiement seront émises est fondé sur le prix des Unités dans le cadre du Placement, lequel sera fixé par voie de négociation entre AAER et le Placeur pour compte au moment du dépôt du prospectus définitif.

Chaque Unité et Unité de paiement se composent d'une action ordinaire du capital-actions d'AAER (chacune, une « **Action ordinaire** ») et d'un bon de souscription d'Actions ordinaires (chacun, un « **Bon de souscription** »). Chaque bon de souscription permet à son porteur de souscrire une Action ordinaire supplémentaire pendant la période de 12 mois suivant la date de clôture du Placement.

Le produit net du Placement sera utilisé par AAER (i) afin de procéder à l'achat des stocks et des pièces nécessaires à l'assemblage des éoliennes, (ii) afin de procéder au remboursement du capital des débentures émises en octobre 2009 et au remboursement d'autres fournisseurs d'AAER, (iii) afin de procéder à des investissements en capital et dans des actifs incorporels et (iv) aux fins générales de l'entreprise et au fonds de roulement.

La clôture du Placement devrait avoir lieu en février 2010 et est assujettie aux conditions usuelles, dont l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat; par ailleurs, les titres en question ne doivent pas être vendus dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant leur inscription ou leur admissibilité aux termes des lois sur les valeurs mobilières de ce territoire. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la

Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée, ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de quelque État que ce soit, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf en cas de dispenses en matière d'inscription.

À propos d'AAER inc.

AAER est un fabricant d'éoliennes établi à Bromont, au Québec, qui fabrique et entretient des éoliennes à haute capacité, de 1 MW et plus, principalement pour le marché nord-américain. Sa stratégie consiste à fabriquer progressivement les composantes de ses produits de manière à offrir à sa clientèle une grande fiabilité et des prix concurrentiels. AAER utilise des technologies européennes éprouvées pour assurer le rendement de ses éoliennes dans diverses conditions de vents et de terrains. Ses actions se négocient à la Bourse de croissance TSX (TSX-V : AAE). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site de la Société à l'adresse www.aaer.ca.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés ou des renseignements de nature prospective. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes qui échappent au contrôle de la Société et qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux anticipés dans ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes sont énumérés dans la section « Facteurs de risque » du prospectus provisoire daté du 29 décembre 2009 et de la notice annuelle de la Société pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 et datée du 26 mars 2009. De plus, les renseignements de nature prospective s'appuient sur plusieurs hypothèses qui incluent, sans s'y limiter, celles portant : i) sur la conjoncture commerciale et économique en général; ii) sur la sélection des soumissions des clients de la Société dans le cadre de différentes demandes de propositions; iii) sur la disponibilité du financement à des conditions raisonnables; iv) sur la disponibilité des composantes clés aux fins de l'assemblage des éoliennes; v) sur les coûts des matières premières et des pièces; vi) sur la capacité de la Société d'attirer et de maintenir en poste les employés qualifiés; vii) sur la concurrence dans le marché; viii) sur la technologie offerte par les concurrents de la Société; ix) sur la capacité de la Société à respecter ses obligations contractuelles et ses dates de livraison; et x) sur les rapports qu'entretient la Société avec ses employés et ses clients. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient ou qu'une des hypothèses de base s'avérait erronée ou différente, les résultats réels pourraient grandement différer de ceux escomptés dans les déclarations prospectives. Tous les énoncés de nature prospective n'ont leur pleine valeur qu'à la date à laquelle ils sont exprimés. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder de confiance indue à ces déclarations prospectives.

LA BOURSE DE CROISSANCE TSX ET SON FOURNISSEUR DE SERVICES DE RÉGLEMENTATION (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME DANS LES POLITIQUES DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX) N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À LA PERTINENCE OU À L'EXACTITUDE DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ.

- 30 -

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ CONTACTER :

AAER Inc.

Dave Gagnon, Président
Téléphone: 450-534-5155
www.aaer.ca

Eric Phaneuf, Chef de la direction financière
Téléphone: (450) 534-5155
e.phaneuf@eaaer.com